

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 – Conditions spécifiques à la location des emplacements

Les arrivées et les départs peuvent avoir lieu n'importe quel jour de la semaine, sans durée de séjour minimum imposée. 4 à 6 personnes maximum (2 couples ou 1 couple et ses enfants) par emplacement et 1 seul véhicule par emplacement en haute saison. Le nombre de personnes (et véhicules) et leur nom à l'arrivée doit être celui annoncé à la réservation et accepté par le Camping.

1.1 – **Période de séjour réservée (jour d'arrivée / jour de départ) – Arrivée différée** : Le locataire peut se présenter à la Réception, puis s'installer sur l'emplacement, à partir de 14 h ; il doit le libérer et quitter le camping avant 11 h. Pour tout départ après 11 h, le Camping sera en droit de facturer un forfait de dépassement horaire.

En l'absence de message écrit (courrier ou e-mail) du locataire précisant qu'il diffère son arrivée, l'emplacement devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue sur le contrat.

1.2 – **Paiement du solde du séjour** : Le solde dû est intégralement payable à l'arrivée, d'après les dates inscrites sur le contrat. Le locataire, s'il le désire, peut effectuer un(des) versement(s) complémentaire(s) avant son arrivée. Aucune réduction (ou remboursement) ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. Le locataire reste redevable de la totalité du séjour en cas de non-venue*.

1.3 – **Location de réfrigérateur « table top » sur emplacement** (10 nuits minimum) : A placer sous tente ou auvent ; à rendre dégivré et parfaitement nettoyé ; caution de 20€ en espèces demandée à l'arrivée. Adaptateur (en vente au camping) et câble électrique non fournis.

1.4 – **Branchement électrique 10A** : Un branchement est valable pour un seul emplacement ; le locataire doit avoir une prise mâle 3 broches CEE 17 et des câbles adaptés longs.

2 – Conditions spécifiques à la location des bungalow-toilés, caravanes et mobilhomes

En « haute saison » (sauf exception et sur accord du Camping), la location minimum est de 7 nuits, avec arrivée / départ le samedi pour les caravanes et mobilhomes, le dimanche pour les bungalow-toilés. En « basse saison », la location minimum est de 2 nuits ; les jours d'arrivée et de départ sont libres selon les disponibilités. Le nombre de personnes (et véhicules) et leur nom à l'arrivée doit être celui annoncé à la réservation et accepté par le Camping ; 1 véhicule par locatif en « haute saison ».

2.1 – **Période de séjour réservée (jour d'arrivée / jour de départ) – Arrivée différée** : Le locataire peut se présenter à la Réception, puis s'installer dans le locatif, à partir de 16 h et jusqu'à 19h30 ; il doit le libérer entre 8h et 10 h 30 (après état des lieux, sur RDV la veille) et quitter le camping avant 10 h 30.

En l'absence de message écrit (courrier ou e-mail) du locataire précisant qu'il diffère son arrivée, le locatif devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue sur le contrat.

2.2 – **Paiement du solde du séjour** : Le locataire s'engage à payer le solde dû au moins 31 jours avant la date d'arrivée. Le locataire, s'il le désire, peut effectuer un (ou plusieurs) versement(s) complémentaire(s) entre-temps. En cas de non-paiement du solde sous 8 jours après le 1^{er} et seul rappel fait par le Camping, le locataire reste redevable de la totalité du séjour et le locatif est remis à la vente. En cas de réservation dans le délai de 31 jours avant la date d'arrivée, le locataire doit payer la totalité du séjour à la réservation. Aucune réduction (ou remboursement) ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. Le locataire reste redevable de la totalité du séjour en cas de non-venue*.

2.3 – **Caution** : Les locaux sont loués avec literie, 1 couverture par lit, matériel de cuisine et vaisselle, réfrigérateur, plaque de cuisson, four à micro-ondes (mobilhomes seulement), salon de jardin, parasol, barbecue et étendoir à linge ; mais sans draps ni linge. Un inventaire complet est disponible dans le locatif ; le locataire procède seul à l'inventaire à son arrivée ; il s'engage à signaler toute dégradation, casse ou perte survenue pendant son séjour (il remplace ou règle le tarif prévu). A la fin du séjour, il procède au nettoyage complet du locatif et de ses équipements avec les produits d'entretien adaptés (option « ménage fin de séjour » : 50 €).

Deux cautions sont demandées à l'arrivée : un chèque forfaitaire de 180 € (ou n°CB) pour couvrir tout ou partie des frais de remplacement ou réparation éventuels, et 50 € obligatoirement en espèces pour les frais de nettoyage dans le cas où le nettoyage et le rangement sont inexistantes ou insuffisants. Les espèces sont rendues à la fin de l'état des lieux ; le chèque est envoyé par courrier ou détruit sous quinzaine si aucun vice caché n'a été trouvé par la Direction entre les 2 locataires successifs.

3 – Conditions générales valables pour toute location (emplacement ou locatif)

3.1 – **Réservation – Règlement** : La demande de réservation se fait par un contrat fourni par le Camping ou via son site internet. La location devient effective après réception du contrat soigneusement complété et signé, et encaissement de l'acompte par le Camping (30% du montant du séjour + frais de réservation). Le locataire reçoit une confirmation écrite (par courrier postal ou électronique) avec son numéro de client, sauf dans le cas d'une réservation de dernière minute par téléphone et par CB (les conditions générales sont alors considérées acceptées).

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : espèces, chèque bancaire français, chèques-vacances ANCV, CB Visa ou Mastercard, virement bancaire européen. Le locataire présente à son arrivée une carte nationale d'identité ou un passeport à son nom et en cours de validité.

3.2 – **Annulation** * : Toute annulation devra être signalée par lettre recommandée avec AR. Pour toute annulation parvenue 8 semaines avant la date d'arrivée, à titre de dédommagement, le montant de la moitié de l'acompte plus les frais de réservation (+ éventuels frais de correspondance et virement bancaire) restent acquis au Camping. Pour toute annulation parvenue 31 jours avant l'arrivée, la totalité de l'acompte plus les frais de réservation restent acquis au Camping. Ensuite, le locataire reste redevable de la totalité du séjour, quelle que soit la cause de l'annulation.*

3.3 – **Règlement intérieur** : Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du Camping Les Bords du Tarn (celles mentionnées ici et celles affichées sur le terrain) ; en particulier :

- animaux : seuls les chiens et chats sont acceptés dans le camping (mais pas dans les mobilhomes Titania) ; animal tatoué et vacciné (pouvoir présenter son carnet de vaccination) ; animal toujours tenu en laisse ; pas de divagation sur le terrain ou la plage ni sur les emplacements voisins ; pas d'animal laissé seul en l'absence de ses maîtres ; pas d'aboiements intempestifs ; promenades et déjections hors du terrain de camping et de la plage ; chiens catégories 1 et 2 interdits.

- barbecues : au charbon de bois et à gaz autorisés sur emplacement ; un barbecue collectif est mis à disposition ; feux de camp et feux d'artifice interdits sur les emplacements.

- circulation, nuisances sonores : véhicule à garer à l'intérieur de l'emplacement ; circuler avec prudence et au pas ; respecter les horaires de droit de circulation sur le terrain ; silence après 23h sur le terrain, sur la plage et aux espaces de jeux.

- sanitaires : respecter la propreté et les installations ; interdiction d'y jouer et de s'y réunir ; accompagner les jeunes enfants ; interdiction d'y laver un animal.

- lavage des véhicules strictement interdit sur le terrain ; évacuation des eaux usées aux endroits prévus ; respecter le tri sélectif des déchets et les déposer dans les conteneurs appropriés ; interdiction de creuser le terrain en cas de pluie ; respecter la végétation (herbes, fleurs, arbustes et arbres).

- piscine chauffée : respecter le règlement et les horaires d'ouverture affichés ; maillot de bain obligatoire, pas de short ou bermuda.

Les parents sont responsables de toute nuisance ou dégradation effectuée par leurs enfants ou leurs animaux.

Toute infraction au règlement pourra être sanctionnée d'une expulsion rapide. Le Camping se réserve le droit de faire démonter toute installation dangereuse ou qui surcharge la parcelle.

3.4 – **Litige** : En cas de contestation ou de litige, le tribunal de commerce dont dépend Mostuéjols sera seul compétent.

GENERAL CONDITIONS OF SALE

1 – Special conditions to the renting of a camping pitch

Arrivals and departures are allowed any day of the week, without minimum stay required. 4 to 6 people to the maximum (2 couples or 1 couple with his children) per pitch and only 1 vehicle per pitch during the "peak season". The number and the full name of the tenants (and number of vehicles) must be the same as those written in the contract and accepted by the Campsite.

1.1 – **Period of booked stay (arrival / departure day) – Late arrival** : The tenant can arrive at the campsite's Reception, then settle in the pitch, from 2 pm ; he must have it vacant and leave the campsite before 11 am. If he leaves later, the Campsite has a right to make him pay a fixed price as overstay.

Without a written document (by post or e-mail) from the tenant that informs of a different arrival day, the pitch is made available to other people 24 hours after the arrival planned in the contract. ...

1.2 – **Final instalment** : The balance for the stay must be paid when the tenant arrives, according to the dates written in the contract. If the tenant wants to, he can pay one (or several) more instalment before he comes. There will be no discount (or refunding) for early departure or late arrival. The tenant still owes the Campsite the final instalment in case of non-arrival.*

1.3 – **« Table top » fridge renting on the pitch** (not less than 10 nights) : Has to be settled inside a tent or canopy ; has to be given back defrosted and very well cleaned ; guarantee of 20€ in cash required at the arrival. Plug (on sale in the campsite) and electric cable are not provided.

1.4 – **10A electric connection** : One connection is allowed for only one pitch ; the tenant must have a three-pin plug (CEE 17, male plug) and long appropriate cables.

2 – Special conditions to the renting of a bungalow-tent, a caravan or a mobile home

During the « high season » (with certain exceptions and in agreement with the Campsite), a 7 nights' renting is required as a minimum, from Saturday till Saturday for the caravans and mobile homes, from Sunday till Sunday for the bungalow-tents. During the "off season", a 2 nights' renting is required as a minimum ; the arrival and the departure are any day according to availabilities. The number and the full name of the tenants (and vehicles) must be the same as those written in the contract and accepted by the Campsite ; 1 vehicle per renting during the "high season".

2.1 – **Period of booked stay (arrival / departure day) – Late arrival** : The tenant can arrive at the campsite's Reception , then settle in the renting, from 4 pm till 7.30 pm ; he must have it vacant and leave the campsite between 8 and 10.30 am. (after inventory of fixtures, making an appointment the previous day).

Without a written document (by post or e-mail) from the tenant that informs of a different arrival day, the renting is made available to other people 24 hours after the arrival planned in the contract.

2.2 – **Final instalment** : The tenant undertakes to have paid the final instalment 31 days before the planned arrival day. He can pay one more (or several) instalment in the meantime if he wants to. If the tenant does not pay the final instalment within 8 days after the one and only call from the Campsite, the renting is offered for sale and he still owes the Campsite the final instalment. When the booking is made within 31 days of the planned arrival date, the tenant has to pay the total amount of the stay when booking. There will be no discount (or refunding) for early departure or late arrival. The tenant still owes the Campsite the final instalment in case of non-arrival.*

2.3 – **Guarantee** : The rentings are equipped with bedding, 1 blanket per bed, kitchenware, fridge, cooker, microwave oven (only in the mobile homes), garden furniture, sunshade, barbecue and clothes lines; but without sheets or household linen. There is a check list in the rental : the tenant inventories alone at the arrival and promises to point out any broken, damaged or lost item during the stay (he replaces it or pays the price written in the check list). Before he leaves at the end of the stay, he wholly cleans up the renting and its equipments with appropriate cleaning materials (optional cleaning service at departure day : 50 €). **Two deposits** are required at the arrival : 180 € in cash (or CB Visa/Mastercard number) to insure, partly or wholly, against the expenses necessary to repair the damage and 50 € compulsorily in cash in case of insufficient or no cleaning or tidying. The cash money is given back after the checking.

3 – General conditions to any renting (pitch or accommodation)

3.1 – **Booking – Payment** : The booking is made with a hire contract sent by the Campsite or via its website. The booking becomes effective when the Campsite receives the contract, carefully filled in and signed, and collects the deposit (30% of the amount of the stay + booking fees). The tenant is sent a confirming letter (by post or e-mail) with a number as a client, unless he makes the booking at the last moment by phone and with credit card (thereby, the tenant also agrees to the general conditions of sales).

The accepted means of payment are as follows : cash, French bank cheque, CB Visa or Mastercard, european bank transfer. At the arrival, the tenant submits proof of identity (valid identity card or passport).

3.2 – **Cancellation** * : Any cancellation has to be made by registered letter. As a compensation for the breach of contract, the Campsite receives half the deposit plus the booking fees (+ possible postal charges and bank transfer cost) when it gets the letter 8 weeks before the planned arrival day ; and it receives the total amount of the deposit plus the booking fees when it gets the letter 31 days before the planned arrival day. Then the tenant still owes the Campsite the total amount of the planned stay, whatever the reason for cancelling may be.*

3.3 – **Campsite's regulations** : Any tenant must comply with the Campsite « Les Bords du Tarn »'s rules (these here mentioned and those stuck in the campsite) ; in particular :

- pets : only dogs and cats are allowed in the campsite (but not in the mobile-homes Titania) ; must be vaccinated and have a number of tattooing (one must be able to show the up-to-date vaccination book) ; the pet must always be kept on a lead ; neither straying in the campsite or on the beach nor on the next pitches ; no pet left alone when its owners are away ; no immoderate barking ; neither walk nor dirt / faeces in the campsite and on the beach ; dogs classified as dangerous dogs in France ("catégories 1 et 2") are not allowed to enter the campsite.

- barbecues : charcoal or gas barbecues are allowed on the pitch ; a collective barbecue is placed at the clients' disposal ; no fire or fireworks on the pitches.

- driving, sound nuisance : the vehicle has to be parked inside the pitch ; the tenant must drive carefully and very slowly, and respect the scheduled time for driving inside the campsite ; silence after 11 pm in the campsite, on the beach and on the playgrounds.

- sanitary installations : they must be kept clean and not be damaged ; children must be accompanied by a parent ; no playing and no gathering inside ; no washing dogs.

- cleaning a vehicle is strictly forbidden in the campsite ; waste water has to be emptied into the spots provided for ; selective sorting out of rubbish must be done and waste has to be tipped into the right containers ; no digging the ground when it rains ; the vegetation (grass, flowers, shrubs and trees) must be respected.

- heated swimming pool : admittance only during the stuck opening hours ; rules must be abided by ; compulsory swimsuit wearing ; shorts and Bermudas are forbidden.

The parents are liable for any nuisance or damage made by their children or pets.

Any violation of the regulations may be penalized by a quick eviction. The Campsite reserves itself the right to have any dangerous or excess equipment removed.

3.4 – **Litigation** : Any litigation is within the competence of the commercial court which Mostuéjols belongs to.

* Le Camping ne peut être tenu responsable des cas fortuits, de force majeure ou de nuisances (par ex : mauvaise météo, événement familial) qui viendraient perturber, interrompre ou annuler le séjour. Pensez à prendre une assurance annulation (formulaire de la fédération française du camping-caravaning FFCC fourni par le Camping sur simple demande). The Campsite is not liable for any fortuitous event, any circumstances outside its control or any harmful effect (for example, bad weather or family occurrence) that might disturb, break or cancel the stay. Think of taking out an insurance against this risk.